



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

**Office fédéral de la justice OFJ**  
Domaine de direction Droit privé  
Office fédéral de l'état civil OFEC

# Rapport d'activité

de la Commission Internationale de l'Etat Civil (CIEC)  
pour les années 2010 et 2011

Compte-rendu de M. Michel Montini, Secrétaire de la Section suisse de la CIEC, présenté par M. Mario Massa, Chef de l'OFEC et Président de la Section suisse de la CIEC, à l'Assemblée générale des autorités cantonales de surveillance de l'état civil (CAS) des 28 et 29 avril 2011 à Horn TG

Office fédéral de la justice OFJ  
Michel Montini, avocat  
Bundesrain 20, 3003 Berne  
Tél. +41 31 322 58 61, Fax + 41 31 324 26 55  
michel.montini@bj.admin.ch  
www.ofec.admin.ch

## **Sommaire**

1. Introduction
2. Composition de la CIEC et de la Section suisse
3. Réunions de la CIEC
4. Fraude
5. Conventions CIEC
6. Informatisation et avenir de l'état civil européen

## **1. Introduction**

L'on exposera ici brièvement les évolutions intervenues au sein de la CIEC<sup>1</sup>, dans le même ordre que dans le dernier rapport présenté lors de la 79<sup>ème</sup> Assemblée annuelle de la Conférence des Autorités cantonales de surveillance de l'état civil qui s'est tenue les 29 et 30 avril 2009 à St-Moritz.

## **2. Composition de la CIEC et de la Section suisse**

La composition du Bureau de la commission avait été changée au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Conformément à la tradition, l'ancien Vice-Président, Monsieur Carlos Lasarte Alvarez, Président de la Section espagnole, a été élu Président pour deux années consécutives, mais a donné ses démissions de sa section le 5 octobre 2010. Monsieur Paul Parr, Président de la Section britannique et Vice-Président du Bureau, a ainsi présidé la CIEC *ad intérim*. Comme il part à la retraite cette année, les fonctions de Monsieur Parr au sein de la CIEC seront désormais assumées par Monsieur Duncan Macniven.

Le Secrétariat général et la Section suisse n'ont pas subi de modification.

Lors de son Assemblée générale de septembre 2010, la CIEC a admis la candidature des Etats-Unis mexicains. L'adhésion de ce premier Etat non européen est devenue définitive en date du 15 octobre 2010.

## **3. Réunions de la CIEC**

En 2010, la CIEC a tenu deux Assemblées Générales ordinaires, du 16 au 19 mars, puis du 14 au 17 septembre ainsi qu'une Assemblée Générale supplémentaire en date des 16 et 17 novembre. Les assemblées se sont déroulées à Strasbourg, sauf celle de septembre qui a eu lieu à Lodz, à l'invitation spontanée de la Section polonaise, qui s'est substituée à celle des Pays-Bas, dans l'impossibilité de l'organiser.

L'Assemblée Générale supplémentaire de novembre a été entièrement consacrée au Projet de Convention sur l'utilisation de la plateforme de la Commission Internationale de l'État Civil d'échanges de données d'état civil par voie électronique, dès lors que l'Union européenne a accepté la demande de cofinancement du projet de la CIEC à hauteur du montant maximum de 500'000 Euros.

Ces travaux se sont poursuivis lors de l'Assemblée supplémentaire des 26 et 27 janvier 2011 et de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue du 14 au 18 mars 2011. Une autre Assemblée supplémentaire consacrée à cet objet se tiendra les 25 et 26 mai 2011 à Strasbourg.

## **4. Fraude**

Le Groupe de travail « Fraude » s'est réuni une seule fois, soit en marge de l'Assemblée générale du mois de mars. De fait, l'actualité en ce domaine est en recul et l'attention des

---

<sup>1</sup> Des renseignements sans cesse actualisés sont disponibles sur le site Internet de la CIEC sous [www.ciec1.org](http://www.ciec1.org).

Sections nationales a été davantage captée par le développement de la Plateforme CIEC (voir sous ch. 3 et 5 ci-dessous).

## **5. Conventions CIEC**

Les travaux consacrés à la nouvelle Convention (qui portera le n° 33) sur l'utilisation de la plateforme de la Commission Internationale de l'État Civil d'échanges de données d'état civil par voie électronique ont déjà été évoqués sous chiffre 3 ci-dessus.

La révision des conventions n<sup>os</sup> 16 et 26 (concernant l'échange international d'informations en matière d'état civil) et de leurs annexes est en cours. Le Groupe de travail y relatif s'est réuni du 2 au 4 février 2010, puis les 29 et 30 juin 2010 ainsi que les 24 et 25 février 2011.

Lors du précédent rapport, nous avons déjà signalé l'adhésion par la Lituanie de la Convention (n° 16) avec effet au 29 janvier 2010. L'Ex-République Yougoslave de Macédoine a pour sa part révisé les formules A, B et C de cette Convention avec effet au 1er mars 2011.

## **6. Harmonisation, informatisation et avenir de l'état civil**

Il est renvoyé aux chiffres 3 et 5 ci-dessus concernant la future Convention sur la plateforme CIEC et le cofinancement accordé par l'UE.

Le 14 décembre 2010, la Commission européenne a publié un « livre vert » intitulé « Moins de démarches administratives pour les citoyens : Promouvoir la libre circulation des documents publics et la reconnaissance des effets des actes d'état civil »<sup>2</sup>, avec un délai au 30 avril 2011 pour donner suite à la consultation ouverte. Lors de son Assemblée générale de mars 2011, la CIEC a décidé de transmettre une réponse au « Livre vert ». L'Office fédéral de l'état civil, agissant également pour la Section suisse de la CIEC a pour sa part transmis sa réponse en date du 30 mars 2011 ; dite réponse a été transmise en copie le même jour à votre Conférence.

---

<sup>2</sup> Document diffusé sur [http://ec.europa.eu/justice/policies/civil/docs/com\\_2010\\_747\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/justice/policies/civil/docs/com_2010_747_fr.pdf).